

 <p><b>DNA</b> Dernières Nouvelles d'Alsace</p>	<p><b>POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX</b></p> <p><b>Monaim Badich</b> Tél. 07 85 68 33 57</p>	<p><b>PARTENAIRE</b> des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis de presse &amp; web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation <a href="https://alsace.marchespublics-eurolegales.com">https://alsace.marchespublics-eurolegales.com</a> <a href="https://dna.marchespublics-eurolegales.com">https://dna.marchespublics-eurolegales.com</a> Le journal d'annonces légales de vos départements</p>	<p><b>DEMANDE DE PUBLICATION</b> pour les DNA contactez le 08 09 10 01 67 <a href="mailto:legalesADN@ebraservices.fr">legalesADN@ebraservices.fr</a> appel gratuit puis coût d'un appel local</p>
--	--	--	---

## Enquête publique



## VILLE DE HAGUENAU

## Avis d'enquête publique

Conformément à l'arrêté en date du 30 mai 2024 une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier sera réalisée du 27 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus. La parcelle cadastrée section EO n°641 d'une superficie de 0,23 are est située à Haguenau rue du Général Frère. L'autorité responsable du projet est la Ville de Haguenau dont le siège est à Haguenau 1 place Charles de Gaulle représentée par son Maire, Monsieur Claude STURNI. Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH est désigné commissaire enquêteur. Il recevra les observations faites sur le projet à l'Hôtel de Ville de Haguenau le 27 juin 2024 de 14h à 16h et le 11 juillet 2024 de 9h à 11h. Durant l'enquête le dossier sera consultable à la Direction de l'Urbanisme située à Haguenau 2 rue des Chevaliers, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et sur le site de la Ville. Chacun pourra également transmettre ses observations et propositions en :

- les faisant recevoir durant les permanences du commissaire enquêteur,
- en les consignait sur le registre d'enquête disponible à la Direction de l'Urbanisme,
- en les adressant par voie postale à la Direction de l'Urbanisme,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr](mailto:environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr)

412636700

## PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publiqueAvis d'enquête publique portant sur une enquête publique  
conjointe préalable à :

- l'autorisation environnementale du projet de création de mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder de Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet d'aménagement de mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder de Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin sur la commune de Schoenau ;
- l'institution d'une servitude de surinondation dans le cadre des mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder de Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin sur les communes de Artolsheim, Bootzheim, Mackenheim et Schoenau ;
- et d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération

Il sera procédé à une enquête publique conjointe prescrite à la demande du directeur territorial de Voies Navigables de France Strasbourg en vue d'obtenir :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale ;
- une déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires à la mise en place des mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder de Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin sur la commune de Schoenau ;
- une servitude d'inondation dans le cadre des mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder de Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin sur les communes de Artolsheim, Bootzheim, Mackenheim et Schoenau ;
- un arrêté de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération Cette enquête se déroulera du **lundi 10 juin 2024 au mercredi 10 juillet 2024 inclus**, soit une durée de 31 jours :
- en mairie de Schoenau, siège de l'enquête publique ;
- et dans les mairies suivantes : Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim ;

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont :

- un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refusant cette autorisation,
- un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique ou refusant cette déclaration,
- un arrêté instituant des servitudes ou refusant ces servitudes ;
- un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Jean-Thierry DAUMONT en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera dans les mairies concernées comme mentionné ci-dessus et videra toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, à l'exception des pièces contenant des informations relatives à la vie privée des personnes, de la manière suivante :

- sur support papier, à la mairie de Schoenau, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique dans les locaux des mairies de Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-constructionlogement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/Servitudes-d-utilite-public-SUP>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies : dans les mairies où se déroulent les permanences, c'est-à-dire : Schoenau, siège de l'enquête publique, Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- Dans ces quatre mairies, un registre d'enquête préalable à la DUP est coté, paraphé, clos et signé par le commissaire-enquêteur ; à la mairie de Schoenau, un registre d'enquête parcellaire est coté, paraphé, clos et signé par le maire.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Schoenau, siège de l'enquête : 7, rue de la Mairie, 67390 Schoenau
- via le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet : <https://www.registredemat.fr/polder-wyhl-weisweil>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues sont consultables dans les locaux de la mairie de Schoenau.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- **Lundi 10 juin 2024 de 14h à 18h à la mairie de Schoenau ;**
- **Mardi 11 juin 2024 de 9h à 12h à la mairie de Mackenheim ;**
- **Jeudi 13 juin 2024 de 14h à 17h à la mairie de Artolsheim ;**
- **Mercredi 26 juin 2024 de 14h à 17h à la mairie de Bootzheim ;**
- **Mercredi 10 juillet de 14h à 18h à la mairie de Schoenau.**

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Yann QUIQUANDON, par courrier à son attention (VNF - 4, qual de Paris - CS 30367 - 67010 Strasbourg Cedex), ou par voie électronique ([dt-strasbourg@vnf.fr](mailto:dt-strasbourg@vnf.fr)).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'autorisation environnementale, à la déclaration d'utilité publique de l'opération, à l'instauration de la servitude ainsi qu'à l'emprise du projet.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier à la mairie de Schoenau, siège de l'enquête publique, dans les mairies des communes de Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim, ainsi qu'à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.

414326700

## Vie des Sociétés

## Convocations

## ELECTRICITE DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860 €  
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson  
67000 STRASBOURG  
558 501 912 RCS STRASBOURG  
[www.es.fr](http://www.es.fr)

## Avis de convocation

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte est convoquée le **vendredi 28 juin 2024 à 9h00 au siège social** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

## ORDRE DU JOUR

## I. PARTIE ORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2023 et sur les comptes consolidés de l'exercice 2023
2. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ainsi que du rapport sur les comptes consolidés établis par les Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023
4. Affectation du résultat
5. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
6. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023
7. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2023
8. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Marc KUGLER
9. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Madame Béatrice PANDELIS
10. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024
11. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024
12. Renouvellement du Conseil d'administration
13. Echéance du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
14. Désignation d'un Organisme Tiers Indépendant en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales (CSRD)

## II. PARTIE EXTRAORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le projet d'entreprise à mission
2. Modification des statuts

## III. PARTIES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

1. Pouvoirs à donner en vue des publications légales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce. Toutefois, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom au plus tard le 2ème jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, **soit le mercredi 26 juin 2024 à zéro heure**, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité, soit le cas échéant dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.

Les actionnaires peuvent se procurer sur le site Internet de la société <https://groupe.es.fr/Espaces-dedies/Investisseurs-actionnaires/Espace-actionnaires> le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou utiliser celui qui sera joint à leur convocation. Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cedex 9, ou par voie électronique à l'adresse [actionnaires@es.fr](mailto:actionnaires@es.fr)

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer le nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions. Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, **soit le mardi 25 juin 2024**.

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse [questions\\_ag\\_actionnaires@es.fr](mailto:questions_ag_actionnaires@es.fr), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, **soit le lundi 24 juin 2024**.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L225-108 du code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents prévus aux articles R.22-10-23 et R.225-83 du Code de commerce qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles dans les délais légaux sur le site Internet <https://groupe.es.fr/Investisseurs-Actionnaires/Espace-actionnaires>

Le texte complet des résolutions a été publié dans le BALO du 12 juin 2024.  
**Pour avis, Le Conseil d'administration**

416746400

## Clôture de liquidation

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

## Avis de clôture pour insuffisance d'actif

Jugement du 28/05/2024  
Prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**MACLOMA (SAS) Société par actions simplifiée**  
3, Rue de la Corvée  
88480 Etival-Clairfontaine  
Négoce, achat-vente, importation de tous articles et produits dérivés sous licence officielle. Vente de tous objets d'art et/ou de collection  
EPINAL 848 899 167

Le Greffier du Tribunal

416818800

## Marchés publics et privés

## Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



## VILLE DE HAGUENAU

## Avis d'appel public à la concurrence

**1. Pouvoir adjudicateur** : VILLE DE HAGUENAU - Place Charles de Gaulle - 67504 HAGUENAU  
**2. Objet du marché** : **Chaufferie bois** : fourniture de bois de chauffage  
**3. Mode de passation de l'accord-cadre** : Le présent accord-cadre de fourniture à bons de commande est passé sur procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants, R. 2131-12, articles L. 2125-1-1°, R. 2121-8, R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande publique  
**4. Conditions particulières** :  
- Accord-cadre passé avec un seul opérateur économique,  
- les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,  
- délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,  
- L'accord-cadre est conclu sans montant minimum, et un montant maximum de 100.000,00 €/HT sur la totalité de l'accord-cadre,  
- L'accord-cadre est conclu pour une durée de quatre (4) mois, du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024,  
- les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la Ville de Haguenau,  
- Les prix sont fermes,  
- critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation  
accords-cadres sont couverts par l'accord sur les marchés publics,  
- le numéro de dossier attribué aux marchés est le FOUJRN.Bois/2024.  
**5. Les retraits des dossiers** de consultation et les dépôts des offres se font uniquement via la plateforme <http://alsacemarchespublics.eu>  
**6. Date limite de remise des offres** : **mardi 2 juillet 2024 à 12 heures 00.**  
**7. Renseignements et justificatifs à produire** :  
- Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :  
- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 et R.2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,  
- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R.2142-6 et 5 du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public et rappelés par le règlement de la consultation.  
**8. Critère de sélection des candidatures** : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.  
**9. Critère de jugement des offres** : se reporter au règlement de la consultation.  
**10. Renseignements complémentaires** :  
**Renseignements administratifs** :  
Mme Sonia BOURMAUD  
Commande publique CAH  
Tél : 03 88 06 59 97  
[sonia.bourmaud@agglo-haguenau.fr](mailto:sonia.bourmaud@agglo-haguenau.fr)  
**Renseignements techniques** :  
M. Eric GIRARD  
Direction de la Construction et du Patrimoine  
Tél : 03.88.90.50.53  
[eric.girard@agglo-haguenau.fr](mailto:eric.girard@agglo-haguenau.fr)  
**11. Date d'envoi de l'avis à la publication** : lundi 10 juin 2024  
**Fait à Haguenau, le 31 mai 2024**  
**Pour le Maire et par délégation,**  
**L'Adjoint au Maire,**  
**Marc ANDRE**

417002600



## ALSACE HABITAT

## Avis d'appel à la concurrence

**1. Pouvoir adjudicateur**  
**ALSACE HABITAT**  
4 rue Bartsch - CS 20047  
67023 STRASBOURG Cedex  
Adresse internet : [www.alsacehabitat.fr](http://www.alsacehabitat.fr)  
**2. Objet du marché**  
**24AH038**-Travaux de remplacement des conduites d'ef, ecs et bouclage - 3A rue du Pensionnat Marlenheim.  
**3. Mode de passation**  
Procédure adaptée passée en vertu de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.  
**4. Modalités d'obtention du dossier**  
Le dossier de consultation est disponible sur le site : <http://alsacemarchespublics.eu> (réf.24AH038).  
**5. Date et lieu de réception des candidatures**  
Le 28 juin 2024 à 12:00 par voie électronique à : <http://alsacemarchespublics.eu> (réf.24AH038).  
**6. Justifications et pièces à produire**  
Tous les justificatifs sont énoncés dans le règlement de la consultation.  
**7. Critères de sélection des candidatures**  
Valeur technique : 40% Prix : 60%  
**8. Renseignements complémentaires**  
Service Achats - Tél 03 88 27 92 88  
**9. Date d'envoi de l'avis** : 07/06/2024

416913700



## COMMUNE DE SCHERWILLER

## AVIS DE CONSULTATION - procédure adaptée

Commune de Scherwiller, 1 Place de la Libération 67750 SCHERWILLER  
SIRET : 21670445200012 - Tél : 03 88 58 33 33  
Groupement de commandes : Non  
**Modalités d'obtention du dossier de consultation** :  
Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>  
**Objet du marché** : VOIRIES  
**Type de marché** : Travaux - Code CPV : 45233142  
**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte  
Lieu principal d'exécution du marché : SCHERWILLER  
Lot n°1 : Réaménagement  
Lot n°2 : Entretien de voirie  
Lot n°3 : Rue des Vosges  
**Critères de jugement des offres** : Cf. RC  
**Date et heure limite de réception des plis** : **01/07/2024 à 12h00**  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Non  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
**Renseignements administratifs** : Toute question devra être posée via la plateforme <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise> ou par mail à l'adresse [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)  
Visite obligatoire : Non

417010500